

Initiation comptable en immobilier (7 heures)

OBJECTIFS

- S'initier à la comptabilité en immobilier, plus particulièrement en copropriété
- Connaître les règles comptables de copropriété
- Connaître les différents documents comptables

INFORMATIONS

Public : Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

Durée : 7 heures

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO.

START LEARNING identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.

MOYENS

Pédagogiques :

- Apports théoriques
- Étude de cas, mise en situation
- Pédagogie participative

Matériels :

- Outil de visioconférence pour voir et dialoguer avec le formateur

Méthodes d'évaluation :

- Évaluation formative
- QCM

CONTACT

Tél : 09 80 80 18 60

Email : contact@start-learning.fr
www.start-learning.fr

NDA : 32 60 03216 60

Module 1 : La comptabilité en copropriété

7 Heures

Séquence 1 : La comptabilité en copropriété (1)

- ▶ Connaître la réglementation d'un syndicat de copropriétés, son mode de fonctionnement
- ▶ Connaître l'implication et donc l'application du règlement de copropriétés
- ▶ Connaître les règles comptables de copropriété :
 - la nomenclature comptable obligatoire : le plan comptable imposé par la loi SRU
 - les enregistrements comptables des opérations courantes
 - la comptabilisation des travaux de l'article 14-2
 - savoir lancer les appels de fonds sur budget et/ou en application des décisions d'assemblées
- ▶ Connaître les règles de fonctionnement et d'appel « des fonds spéciaux » :
 - l'avance de trésorerie permanente ou fonds de roulement
 - le fonds de réserve Loi Alur
- ▶ Connaître la réglementation qui vise le contrat de syndic et les imputations comptables

Séquence 2 : La comptabilité en copropriété (2)

- ▶ Connaître l'application de la TVA réduite ou pas, selon les tantièmes et remplir les attestations correspondantes
- ▶ Connaître la réglementation qui vise la cession et la mutation d'un lot :
 - état-daté, son rôle, sa facturation
 - le certificat de l'article 20-II
 - le certificat de l'article 20
- ▶ Les documents de synthèse :
 - les opérations de clôture
 - présentation et commentaires des documents de synthèse qui permettent le vote de l'approbation des comptes et le vote du budget lors de l'assemblée générale annuelle
- ▶ Règles financières particulières au syndicat de copropriétaires
 - les impayés en clôture de comptes
 - l'appel de fonds de solidarité
 - la garantie financière, l'extension temporaire en cas de gros travaux

EXERCICES

Certification

Qualiopi
processus certifié

Financements

MON COMPTE FORMATION **OPCO** **pôle emploi**

Nous suivre



Formations accessibles aux personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.